



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
Commune de WALDIGHOFFEN  
ARRONDISSEMENT D'ALTKIRCH

**ARRETE DU MAIRE N°2022/26**

**Autorisant l'utilisation exceptionnelle de la salle polyvalente Nathan Katz  
en salle d'exposition / foire-exposition et autorisant l'ouverture des chapiteaux**

Le Maire de la Commune de Waldighoffen,

- VU* Les articles L.2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU* Le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R.123-1 à R.123-55,
- VU* Le décret du 08 mars 1995 relatif à la commission départementale de sécurité et d'accessibilité,
- VU* La demande présentée par Le Groupement Bâtiment du Sundgau de WALDIGHOFFEN sollicitant l'autorisation d'organiser une manifestation commerciale intitulée « 38<sup>ème</sup> Expo habitat », du vendredi 1<sup>er</sup> au lundi 04 avril 2022,
- VU* l'avis favorable avec prescriptions de la Sous-commission Départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite du 02 février 2022,
- VU* l'avis favorable de la Sous-commission Départementale de Sécurité E.R.P. / I.G.H. lors de la séance du 17 février 2022,

**ARRETE**

- Article 1 : L'utilisation exceptionnelle de la Salle Polyvalente Nathan Katz en salle d'exposition – foire-exposition, est autorisée à l'occasion des journées « 38<sup>ème</sup> Expo habitat », du vendredi 1<sup>er</sup> au lundi 04 avril 2022.
- Article 2 : L'ouverture des chapiteaux attenants à la salle polyvalente Nathan Katz, est autorisée à l'occasion des journées « 38<sup>ème</sup> Expo habitat », du vendredi 1<sup>er</sup> au lundi 04 avril 2022.
- Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Madame la Sous-Préfète d'Altkirch,
  - Monsieur l'Adjudant-Chef, Commandant la Brigade de Gendarmerie de Durmenach,
  - Monsieur le Président du Groupement Bâtiment du Sundgau de Waldighoffen, organisateur de la manifestation.

Waldighoffen, le 1<sup>er</sup> avril 2022

Le Maire

Jean-Claude SCHIELIN

